

Le dispositif des Sections Internationales

Ce dispositif bilingue offre un enseignement renforcé en langue étrangère au sein d'écoles du département : allemand, anglais britannique et américain, arabe, chinois, coréen, japonais et portugais.

Il accueille dans une même section des élèves français, binationaux ou étrangers disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires.

Les Sections Internationales ont pour objectifs :

- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français.
- de créer, grâce à la présence d'élèves étrangers, un cadre propice à l'apprentissage par les élèves français d'une langue vivante étrangère à haut niveau ;
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

Le parcours de formation

Les élèves de Section Internationale suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire.

Chaque semaine, les élèves bénéficient de 3 heures d'enseignement en langue vivante étrangère, déclinées en 4 séances de 45 minutes ou 3 séances d'une heure.

Ces heures sont réparties sur les 24 heures de temps scolaire.

L'enseignement relève non seulement de la langue mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Les domaines spécifiques abordés en Section Internationale sont :

Pour l'école maternelle : le langage oral

Pour l'école élémentaire :

Cycle 2 : littérature, musique, questionner le monde

Cycle 3 : littérature, musique, histoire géographie.

Tout au long du parcours, un contact régulier avec la langue en dehors de l'école est nécessaire pour favoriser la progression des élèves.

Les écoles du dispositif des Sections Internationales

Allemand : école maternelle La Farandole à Courbevoie, école élémentaire Rouget de Lisle à Courbevoie

Anglais britannique : école maternelle du Bellay à Courbevoie, école élémentaire Ronsard à Courbevoie (CM2), école élémentaire Gorki à Nanterre (CP au CM1)

Anglais américain : école maternelle Jules Verne à Courbevoie, école élémentaire Guynemer à Courbevoie

Arabe : école maternelle Sonia Delaunay à Courbevoie, école élémentaire Marcel Achard à Courbevoie, école élémentaire Yvonne Kerzrého à Nanterre

Chinois : école maternelle Molière à Courbevoie, école élémentaire Lamartine à Courbevoie

Coréen : école maternelle Théophile Gautier à Courbevoie, école élémentaire Armand Silvestre à Courbevoie

Japonais : école maternelle Les Fauvelles à Courbevoie, école élémentaire La Bruyère à Courbevoie

Portugais : école élémentaire Les Coteaux à Saint-Cloud

Les niveaux de langue

En se référant au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), les compétences langagières attendues des élèves pour la langue étudiée en Section Internationale sont les suivantes :

Fin de Grande Section	Fin de CM2	Fin de CM2
Oral : niveau A2	Oral : niveau B1	Écrit : niveau A2
- Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales, environnement proche). - Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. - Peut décrire avec des moyens simples son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à ses besoins immédiats.	- Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et qu'il s'agit de choses familières. Il peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. - Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. - Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer les explications pour un projet ou une idée.	- Peut lire des textes courts simples. - Peut trouver une information particulière prévisible dans différents documents. - Peut comprendre des lettres personnelles courtes et simples. - Peut écrire des notes et messages simples et courts. - Peut écrire une lettre personnelle très simple.

La procédure de candidature

- 1- Saisie de la candidature sur le site www.ac-versailles.fr/SI92. Les documents sont à joindre par téléversement
- 2- Entretien avec l'enfant et un responsable de l'enfant pour les dossiers retenus. L'entretien oral a pour objectifs d'évaluer les capacités orales des élèves, en français et en langue vivante étrangère, et de comprendre les motivations de la famille en lien avec le parcours de l'élève.

Spécificités pour les familles qui ne résident pas en Ile de France à la date de clôture des saisies de candidature : calendrier spécifique de saisie des candidatures, pas d'entretien

- 3- Résultats : les décisions d'admission sont prononcées par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- 4- Inscription : la Mairie de la commune de résidence de l'enfant doit donner son accord si la famille ne dépend pas de l'école accueillant la Section Internationale sur la carte scolaire.

Le calendrier de la procédure d'admission

Du 4 novembre au 18 décembre 2026	Pour les familles résidant en Ile de France : Dépôt des candidatures sur www.ac-versailles.fr/si92 , téléversement des documents demandés (lettre de motivation, livret, fiche d'évaluation), réception du numéro de suivi du dossier de candidature
Du 18 au 20 janvier 2027	Réception par mail : soit un avis de refus de dossier, soit une convocation aux entretiens
Du 1 ^{er} février au 2 avril 2027	Entretiens avec les familles et les élèves
Du 4 novembre au 30 avril 2027	Pour les familles qui ne résident pas en Ile de France en décembre 2026 : Dépôt des candidatures sur www.ac-versailles.fr/si92 , téléversement des documents demandés et réception du numéro de suivi du dossier de candidature
A partir du 10 juin 2027	Communication des décisions aux familles et aux écoles

Quelques points d'attention sur les candidatures

Les Sections Internationales sont un dispositif qui s'adresse à des enfants exposés de façon régulière et authentique à la langue et la culture de cette langue étudiée en Section Internationale.

Une candidature doit être effectuée à chaque changement d'établissement scolaire.

La candidature en Section Internationale engage l'enfant à poursuivre en Section Internationale sur la durée du cursus dans cette école. Une interruption pourra être prononcée sur décision du Conseil des Maîtres en cas de nécessité pour un parcours scolaire ajusté.

Pièces à télécharger pour le dossier de candidature

Pour une entrée en petite section :

- une lettre de motivation

Pour une entrée en moyenne section :

- une lettre de motivation
- la feuille d'évaluation maternelle

Pour une entrée en grande section

- une lettre de motivation
- le carnet de suivi de l'année de petite section
- la feuille d'évaluation maternelle

Pour une entrée en CP

- une lettre de motivation
- le carnet de suivi de l'année de moyenne section
- la feuille d'évaluation maternelle

Pour une entrée en CE1

- une lettre de motivation
- le carnet de suivi de l'année de grande section
- la feuille d'évaluation élémentaire

Pour une entrée en CE2, CM1, CM2

- une lettre de motivation :
- le livret scolaire unique (LSU) de l'année précédente
- la feuille d'évaluation élémentaire

La feuille d'évaluation (maternelle ou élémentaire) peut être téléchargée sur le site. Elle est transmise par la famille à l'enseignant-e de l'année en cours qui la remplit. Le directeur-trice de l'école la transmettra renseignée et signée à la mission départementale Langues Vivantes